

DÉCISION N° 2024-D-038

Objet: Attribution du marché 2024-PI-01 de réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations sur l'Axe Arve (Commune d'Etrembières) et signature des pièces

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2123-1 ;

Vu les statuts du SM3A approuvés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022

Vu la délibération n°D2020-04-09 du Conseil syndical en date du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 6 : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des [...] marchés [...] de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits correspondant sont inscrits au budget » ;

Considérant le besoin en réalisation de diagnostics de vulnérabilité dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 €HT ;

Considérant la consultation auprès de 4 entreprises par mail (19/01/2024)

Considérant les offres remises par les entreprises candidates ;

Considérant que l'offre de Osgapi pour un montant de 29 650€ HT apparait comme la plus avantageuse économiquement.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché 2024-PI-01 à l'entreprise OSGAPI pour un montant de 29 650€HT

Article 2 : De signer tous les actes nécessaires à l'exécution du présent marché

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Monsieur Thomas Darras, Président d'Osgapi;
- Madame la comptable publique assignataire de Bonneville

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

Fait à Saint-Pierre-en-Faucigny
le 19/02/2024

Le Président

Bruno FOREL

